

News Release

Department of
External
Affairs



Communiqué

Ministère des
Affaires
extérieures

Nº 137

Le 6 juillet 1988

TROISIÈME CODE D'ÉTHIQUE ANNUEL POUR LES SOCIÉTÉS CANADIENNES OPÉRANT EN AFRIQUE DU SUD

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est déclaré heureux, aujourd'hui, du dépôt à la Chambre des communes, par M. Jean-Guy Hudon, député et son secrétaire parlementaire, du 3e Code d'éthique annuel pour les sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud.

Le Code d'éthique fixe des normes pour les employés des sociétés canadiennes et leurs filiales dans les domaines suivants: conditions de travail, négociations collectives, circonstances des travailleurs migrants, salaires, formation et avancement, avantages sociaux, relations raciales, encouragement donné aux entreprises noires et justice sociale. Neuf entreprises, et l'ambassade du Canada, ont présenté des rapports en vertu du Code.

M. Clark a loué l'excellent travail de M. John Small, administrateur du Code. Il a noté avec satisfaction que les sociétés canadiennes qui ont soumis des rapports ont entièrement respecté le Code. Il a exprimé l'espoir que les rapports annuels continueront de montrer que les sociétés canadiennes en Afrique du Sud y appliquent des conditions d'emploi qui répondent à des normes adéquatement élevées. M. Clark a ajouté que, par leur observation volontaire du Code, ces sociétés ont montré l'appui étendu que trouvaient au Canada les politiques gouvernementales de lutte contre l'apartheid.

- 30 -

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Canada